

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 novembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 novembre 2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UN TERRAIN DE 10 639 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES LE LUC - LES CARREAUX (ECHIRE/SAINT-GELAIS) A LA SOCIETE GONNIN-DURIS (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2019)

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Jacques BILLY à Sophia MARC, Sophie BOUTRIT à Thibault HEBRARD, Christelle CHASSAGNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Nicolas ROBIN à Romain DUPEYROU, Yvonne VACKER à Dominique SIX

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

Titulaires absents excusés :

Dany MICHAUD, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florent SIMMONET

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C47-11-2020-DE
Date de télétransmission : 01/12/2020
Date de réception préfecture : 01/12/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 NOVEMBRE 2020****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UN TERRAIN DE 10 639 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES LE LUC - LES CARREAUX (ECHIRE/SAINT-GELAIS) A LA SOCIETE GONNIN-DURIS (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2019)**

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 16 décembre 2019 par laquelle le Conseil d'Agglomération a décidé de céder à la Société GONNIN-DURIS, représentée par M. Cyril MOREAU, un terrain de 10 639 m² environ, situé sur le PA "Le Luc – Les Carreaux" (ECHIRE/SAINT-GELAIS), au prix de 20,00 € HT/m², à la condition que la transaction soit formalisée dans les six mois par la signature d'une promesse de vente,

Considérant que cette signature n'a pas pu intervenir dans les délais impartis pour des raisons qui n'incombent pas au futur acquéreur,

Le Conseil d'Agglomération :

- Confirme la vente à la Société GONNIN-DURIS, représentée par M. Cyril MOREAU, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, d'un terrain de 10 639 m² environ, situé sur le PA "Le Luc – Les Carreaux" (Echiré/Saint-Gelais), selon les modalités de cession initiales :

Parcelle	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
Parcelle N219	10 639 m ²	2,07 €	22 022,73 €	20,00 €	212 780,00 €	190 757,27 €	38 151,45 €	250 931,45 €

- Prolonge le délai de signature de la promesse de vente jusqu'au 30 juin 2021,
- Précise que les autres mentions de la délibération du 16 décembre 2019, non contraires, restent applicables,

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C47-11-2020-DE
Date de télétransmission : 01/12/2020
Date de réception préfecture : 01/12/2020